



N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ISLET
MUNICIPALITÉ DE L'ISLET

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de L'Islet tenue le 1^{er} avril 2019 à 19 h 35 à l'édifice municipal sis au 284, boulevard Nilus-Leclerc et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Messieurs Alain Lord
 Florian Pelletier
 Denis Proulx
 Pascal Bernier
 Raymond Caron
 Jean Lacerte

Formant quorum sous la présidence de monsieur Jean-François Pelletier, maire.

Charles Whissell agit à titre de directeur général et de secrétaire-trésorier par intérim.

113-04-2019

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

Sous réserve d'y retirer les points 7.1 et 7.2 et d'y ajouter les points suivants :

- Mandat – LGP stratégies immobilières – caractérisation et stratégie – secteurs industriels de la MRC de L'Islet;
- Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 mars 2019;
- Demande de vote – abrogation – résolutions 109-03-2019, 110-03-2019 et 111-03-2019;
- Abrogation – résolution # 111-03-2019 – Autorisation – création – Comité « Travaux publics »;
- Abrogation – résolution # 109-03-2019 – Autorisation – création – Comité « Camping »;
- Abrogation – résolution # 110-03-2019 – Autorisation – création – Comité « Évaluation d'opportunités – achat – immeuble 125, chemin des Pionniers Ouest ».

Il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter, tel que présenté, le projet d'ordre du jour suivant :

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **PROCÈS-VERBAL**
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2019 et celui de la séance extraordinaire du 19 mars 2019.
4. **PROJET DE RÈGLEMENT**

5. **RÈGLEMENTATION**
 - 5.1 Adoption du règlement # 226-2019 sur les PIIA pour le chemin des Pionniers.
6. **SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET ÉCOCENTRE**
 - 6.1 Demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports – permis d'intervention 2019.
7. **SERVICE DE GESTION DES EAUX**
 - 7.1 Autorisation d'achat – Réservoir de chlore – Usine de traitement d'eau potable;
 - 7.2 Autorisation de mise aux normes – Système de chloration – Usine de traitement d'eau potable.
8. **SERVICE D'URBANISME**



N° de résolution
ou annotation

- 8.1 Approbation – Projet de rénovation visé par le PIIA – 93, chemin des Pionniers Est;
 - 8.2 Approbation – Projet de rénovation visé par le PIIA – Lot 6 281 412, chemin des Pionniers Ouest;
 - 8.3 Approbation – Demande de dérogation mineure – 218, chemin Lamartine Ouest;
 - 8.4 Adoption – Politique d'application du règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées Q-2, r.22;
 - 8.5 Adoption – Plan d'adaptation aux changements climatiques – Groupe Conseil Carbone inc.;
 - 8.6 Reconnaissance d'un droit acquis – Garage de mécanique lourde sur le lot 6 278 447.
9. **SERVICE DES LOISIRS, DES ARTS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE**
- 9.1 Acceptation – Modifications – Politique salariale – Employés de la piscine;
 - 9.2 Mandat – Gabriel Guimond et fils inc. – Transport des jeunes – Piscine (Ligue Splash);
 - 9.3 Autorisation d'inscription – Salon de l'Habitation Chaudière-Appalaches 2020 – Centre de congrès et d'expositions de Lévis.
10. **SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**

11. **SERVICE ADMINISTRATIF**
- 11.1 Octroi de contrat – Achat de matériaux granulaires;
 - 11.2 Octroi de contrat – Disposition de matériaux de construction et de bois CRD;
 - 11.3 Autorisation de paiement – Honoraires professionnels d'architecture – Groupe d'Artech inc. – Restauration de l'enveloppe et rénovation/intégration du portique d'accès universel au sous-sol de la Salle des Habitants;
 - 11.4 Autorisation de paiement – Décompte progressif #4 – Restauration de l'enveloppe et rénovation/intégration du portique d'accès universel au sous-sol de la salle des Habitants;
 - 11.5 Autorisation – Remboursement – Frais supplémentaires – Club Magny-Gym inc.;
 - 11.6 Sollicitation – Comité de Liturgie de Notre-Dame de Bonsecours;
 - 11.7 Autorisation de signature – Contrat de cession de terrain – Ancien chemin des Appalaches – Lot 3 373 137;
 - 11.8 Approbation de la mise à jour du plan d'intervention – Renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées 2017-2021;
 - 11.9 Autorisation d'inscription – Soirée de Gala des Grands prix du tourisme Desjardins 2019 de la Chaudière-Appalaches;
 - 11.10 Modifications – Résolution 098-03-2019 – Autorisation inscription – Formation – « La consultation citoyenne » – Fédération québécoise des municipalités;
 - 11.11 Acceptation – Départ à la retraite – Monsieur Germain Moreau – Directeur des travaux publics;
 - 11.12 Autorisation de location – Local au sous-sol du 79, rue Monseigneur-Bernier – Popote Roulante.
12. **SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**
- 12.1 Autorisation d'inscription – Congrès 2019 – Association des chefs en sécurité incendie du Québec.
13. **SERVICE DES FINANCES MUNICIPALES**
- 13.1 Adoption des comptes et des différents documents financiers.
Municipalité de L'Islet : 640 799.95 \$ Camping et piscine : 271.67 \$
14. **AFFAIRES DIVERSES**
15. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
16. **LEVÉE DE LA SÉANCE**



N° de résolution
ou annotation

114-04-2019

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MARS 2019
ET CELUI DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 MARS 2019 :**

Il est proposé par monsieur Denis Proulx, appuyé par monsieur Pascal Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 mars 2019.

Il est de plus résolu de reporter l'adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 mars 2019.

115-04-2019

**ADOPTION DU RÈGLEMENT # 226-2019 SUR LES PIIA POUR LE CHEMIN DES
PIONNIERS :**

Il est proposé par monsieur Denis Proulx, appuyé par monsieur Florian Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter, tel que présenté, le règlement # 226-2019 sur les PIIA pour le chemin des Pionniers.

116-04-2019

**DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET
DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS – PERMIS D'INTERVENTION 2019 :**

ATTENDU QUE des travaux de voirie prévus ou imprévus par la Municipalité, durant l'année 2019, peuvent être réalisés dans l'emprise d'une route sous la responsabilité du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports et que les autorisations préalables ainsi qu'une garantie d'exécution sont nécessaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Alain Lord, appuyé par monsieur Raymond Caron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité de L'Islet se porte garante de tous les travaux qu'elle effectuera ou qu'un sous-traitant effectuera pour elle durant l'année 2019;

QUE la Municipalité s'engage, comme il est prévu à la Loi de la voirie, à demander préalablement l'autorisation pour chaque intervention, et ce, selon la procédure et les délais prescrits;

QUE la Municipalité nomme monsieur Germain Moreau, directeur des travaux publics ainsi que monsieur Charles Whissell, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim à titre de représentants autorisés à signer les documents soumis par le Ministère pour lesdits travaux.

**AUTORISATION D'ACHAT – RÉSERVOIR DE CHLORE – USINE DE
TRAITEMENT D'EAU POTABLE :**

Ce point est retiré et reporté à une prochaine séance.

**AUTORISATION DE MISE AUX NORMES – SYSTÈME DE CHLORATION – USINE
DE TRAITEMENT D'EAU POTABLE :**

Ce point est retiré et reporté à une prochaine séance.

117-04-2019

**APPROBATION – PROJET DE RÉNOVATION VISÉ PAR LE PIIA – 93, CHEMIN
DES PIONNIERS EST :**

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité de L'Islet a adopté un règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour le



N° de résolution
ou annotation

118-04-2019

- corridor de la route 132 et les aires patrimoniales définies au schéma d'aménagement et de développement révisé de remplacement de la MRC de L'Islet;
- CONSIDÉRANT QU' une demande de permis a été formulée pour l'immeuble sis au 93, chemin des Pionniers Est, dans le but de changer le revêtement de mur extérieur côté est, actuellement en amiante, par du Canexel de 12'' de couleur blanche.
- CONSIDÉRANT QUE le revêtement sera aussi changé sur la partie côté est de la maison, incluant la tourelle;
- CONSIDÉRANTQUE la corniche du côté est sera refaite, mais plus petite, évitant de dépasser l'alignement du mur voisin;
- CONSIDÉRANT QUE cette demande a fait l'objet d'une analyse auprès des membres du comité consultatif d'urbanisme;
- EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur Florian Pelletier, appuyé par monsieur Denis Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter, tel que proposé par ledit comité, les travaux ci-haut décrits.

APPROBATION – PROJET DE RÉNOVATION VISÉ PAR LE PIIA – LOT 6 281 412, CHEMIN DES PIONNIERS OUEST :

- CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité de L'Islet a adopté un règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour le corridor de la route 132 et les aires patrimoniales définies au schéma d'aménagement et de développement révisé de remplacement de la MRC de L'Islet;
- CONSIDÉRANT QU' une demande de permis a été formulée pour le lot 6 281 412 dans le but de construire une résidence sur un terrain vacant.
- CONSIDÉRANT QUE le revêtement du toit serait en tôle d'acier avec un fini galvalum et que celui des murs serait en planches de cèdre de couleur grise agate;
- CONSIDÉRANT QUE le cadre des fenêtres sera noir et qu'il y aura une galerie en bois du côté sud;
- CONSIDÉRANT QUE cette demande a fait l'objet d'une analyse auprès des membres du comité consultatif d'urbanisme;
- EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur Pascal Bernier, appuyé par monsieur Denis Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter, tel que proposé par ledit comité, la construction de la résidence, telle que sur les plans présentés.

Il est de plus résolu que tout changement important au projet devra être autorisé.

119-04-2019

APPROBATION – DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 218, CHEMIN LAMARTINE OUEST :

- CONSIDÉRANT QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse d'une demande de dérogation mineure afin de permettre la construction d'un garage de dimension 30 x 40 pieds, pour une superficie de garage de 111,5 m². En jumelant les superficies du garage existant et du futur garage, les



N° de résolution
ou annotation

propriétaires demandent d'avoir une superficie de 156 m² de garage

CONSIDÉRANT QUE l'article 7.5 du règlement de zonage permet une superficie de garage et de remise combinée maximale de 90 m²;

CONSIDÉRANT QU' aucun objectif du plan d'urbanisme ne concerne cette demande;

CONSIDÉRANT QUE l'application du règlement de zonage n'a pas pour effet de causer un préjudice sérieux à la personne qui fait la demande, étant donné qu'il est possible de faire la construction d'un garage conforme au règlement.

CONSIDÉRANT toutefois que le conseil municipal a l'intention de modifier le règlement de zonage pour permettre une superficie maximale combinée de garage et de remise de 150 m² pour des terrains de plus de 6 000 m²;

CONSIDÉRANT QU' il n'y a pas d'atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte les normes du Code civil sur les vues sur la propriété voisine;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable déposée par le comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur Raymond Caron, appuyé par monsieur Denis Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter la dérogation suivante :

- Permettre une superficie maximale de garage et de remise combinée de 150 m², au lieu de 156 m² tel que demandé par les propriétaires.

120-04-2019

ADOPTION – POLITIQUE D'APPLICATION DU RÈGLEMENT SUR L'ÉVACUATION ET LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DES RÉSIDENCES ISOLÉES Q-2, R.22 :

Il est proposé par monsieur Denis Proulx, appuyé par monsieur Jean Lacerte et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter, tel que présentée, la Politique d'application du règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées Q-2, r.22.

121-04-2019

ADOPTION – PLAN D'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES – GROUPE CONSEIL CARBONE INC. :

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est engagée depuis 2011 sur la question des changements climatiques;

CONSIDÉRANT QU' une évaluation des émissions de gaz à effet de serre municipales et une évaluation des vulnérabilités et des risques aux changements climatiques ont été réalisées;

CONSIDÉRANT QUE la phase suivante à cette implication était la rédaction d'un plan de réduction des gaz à effet de serre et d'un plan d'adaptation aux changements climatiques;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs actions ont déjà été entreprises afin de réduire les émissions de gaz, comme l'aménagement d'un écocentre, qui diminue la distance parcourue par les citoyens pour disposer de leurs déchets;

CONSIDÉRANT QUE ce document retient une série d'actions qui permettra de réduire le niveau de risque;



N° de résolution
ou annotation

122-04-2019

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a décidé d'agir davantage dans la réduction des impacts des changements climatiques sur son territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean Lacerte, appuyé par monsieur Pascal Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le Plan d'adaptation aux changements climatiques de la Municipalité de L'Islet, présenté par le Groupe conseil Carbone inc.

RECONNAISSANCE D'UN DROIT ACQUIS – GARAGE DE MÉCANIQUE LOURDE SUR LE LOT 6 278 447 :

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a été sollicitée par monsieur Arnold Thibault, afin de régulariser une situation de non-conformité de l'usage inscrite sur son permis de construction pour le lot 6 278 447;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble a fait l'objet d'un permis de construction d'un entrepôt le 11 juillet 1997 et qu'il y est indiqué qu'un entrepôt y est construit;

CONSIDÉRANT QUE, selon le propriétaire, l'usage réel qui aurait dû être déclaré sur ce permis est un garage de mécanique lourde et qu'il ne comprend pas pourquoi la mauvaise information y a été inscrite;

CONSIDÉRANT QUE l'usage réellement fait de l'immeuble, soit le garage, était conforme au règlement de zonage en vigueur en 1997;

CONSIDÉRANT QUE l'usage de mécanique lourde n'est pas autorisé selon le règlement de zonage actuellement en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE pour que l'usage bénéficie d'un droit acquis, un permis conforme doit avoir été délivré;

CONSIDÉRANT QUE si le permis délivré en 1997 avait indiqué que le bâtiment serait un garage de mécanique lourde au lieu d'un entrepôt, l'immeuble bénéficierait d'un droit acquis aujourd'hui;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pascal Bernier, appuyé par monsieur Alain Lord et unanimement résolu de donner le bénéfice du doute au propriétaire et de reconnaître le droit acquis pour l'exploitation d'un garage de mécanique lourde sur le lot 6 278 447, propriété de monsieur Arnold Thibault, tel qu'il put être octroyé le 11 juillet 1997.

123-04-2019

ACCEPTATION – MODIFICATIONS – POLITIQUE SALARIALE – EMPLOYÉS DE LA PISCINE :

Il est proposé par monsieur Pascal Bernier, appuyé par monsieur Denis Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter, tel que ci-après décrit, l'ajout de deux points à la politique salariale des employés de la piscine :

En cas de pluie

Lorsqu'un employé est cédulé, mais qu'en raison de la température, la piscine est fermée pour la journée, l'employé est payé 5 h.

Lorsqu'un employé est cédulé, que la piscine est fermée en raison de la température, mais qu'en raison de changements celle-ci est ouverte, les employés doivent faire les heures auxquelles ils sont cédulés. Si applicables, les heures manquantes seront payées jusqu'à concurrence de 5 h.



N° de résolution
ou annotation

Remboursement de maillot de bain

Chaque employé a droit à deux remboursements de maillot de bain jusqu'à concurrence de 52 \$ chacun.

124-04-2019

MANDAT – GABRIEL GUIMOND ET FILS INC. – TRANSPORT DES JEUNES – PISCINE (LIGUE SPLASH) :

Il est proposé par monsieur Pascal Bernier, appuyé par monsieur Jean Lacerte et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder, à la compagnie Gabriel Guimond et Fils inc., le mandat d'effectuer, pour l'année 2019, le transport des jeunes inscrits à la Ligue Splash, et ce, pour une somme de 65 \$ / voyage plus taxes.

Il est de plus résolu de préciser que le mandat est conditionnel au nombre d'inscription.

125-04-2019

AUTORISATION D'INSCRIPTION – SALON DE L'HABITATION CHAUDIÈRE-APPALACHES 2020 – CENTRE DE CONGRÈS ET D'EXPOSITIONS DE LÉVIS :

Il est proposé par monsieur Denis Proulx, appuyé par monsieur Pascal Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la participation de la Municipalité de L'Islet, pour la somme de 1 175 \$ plus taxes, au Salon de l'Habitation Chaudière-Appalaches qui se tiendra au Centre de congrès et d'expositions de Lévis du 17 au 19 janvier 2020.

126-04-2019

OCTROI DE CONTRAT – ACHAT DE MATÉRIEAUX GRANULAIRES :

Monsieur Pascal Bernier, conseiller, déclare ses intérêts et se retire de la prise de décision pour cette résolution.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a formulé des appels d'offres pour l'achat de matériaux granulaires;

CONSIDÉRANT QU' une seule soumission a été déposée;

CONSIDÉRANT le résultat de la soumission :

Description	Excavation Louis Richard inc.
MG-20A sans conformité	10.30 \$/tm
MG-20A avec conformité	10.30 \$/tm
MG-20B	7.50 \$/tm
MG-112 brut sans conformité	4.85 \$/tm
MG-112 brut avec conformité	4.85 \$/tm
Pierre 100-200 mm	-
Pierre net ¾ ``	-
Gravier tamisé 0-1¼ ``	5.45 \$/tm
Sable classe A CG14	6.00 \$/tm
Sable classe B	4.00 \$/tm
Terre à pelouse tamisée	-

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Raymond Caron, appuyé par monsieur Denis Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer le contrat d'achat de matériaux granulaires à l'entreprise Excavation Louis Richard inc., et ce, pour les sommes écrites ci-dessus.



N° de résolution
ou annotation
127-04-2019

OCTROI DE CONTRAT – DISPOSITION DE MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION ET DE BOIS CRD :

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a formulé une demande de soumissions pour la disposition de matériaux de construction et de bois CRD;

CONSIDÉRANT QUE 4 soumissions ont été déposées;

CONSIDÉRANT le résultat des soumissions :

Description	Matériaux de construction	Bois CRD
Conteneurs KRT inc.	125.00 \$	80.00 \$
GFL Environmental inc.	152.50 \$	80.00 \$
Les Conteneurs Verts inc.	148.87 \$	101.25 \$
AIM Éco-Centre	107.44 \$	54.44 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Raymond Caron, appuyé par monsieur Pascal Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer le contrat de disposition de matériaux de construction et de bois CRD à l'entreprise AIM Éco-Centre, et ce, pour les sommes mentionnées ci-haut.

128-04-2019

AUTORISATION DE PAIEMENT – HONORAIRES PROFESSIONNELS D'ARCHITECTURE – GROUPE D'ARTECH INC. – RESTAURATION DE L'ENVELOPPE ET RÉNOVATION/INTÉGRATION DU PORTIQUE D'ACCÈS UNIVERSEL AU SOUS-SOL DE LA SALLE DES HABITANTS :

Il est proposé par monsieur Pascal Bernier, appuyé par monsieur Raymond Caron et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser, pour la somme de 1 306.00 \$ plus taxes et plus les frais de déplacement, le paiement de la facture présentée par le Groupe d'Artech inc. à l'égard des honoraires professionnels engagés dans le cadre du projet de restauration de l'enveloppe et rénovation / intégration du portique d'accès universel au sous-sol de la Salle des Habitants.

129-04-2019

AUTORISATION DE PAIEMENT – DÉCOMPTE PROGRESSIF #4 – RESTAURATION DE L'ENVELOPPE ET RÉNOVATION/INTÉGRATION DU PORTIQUE D'ACCÈS UNIVERSEL AU SOUS-SOL DE LA SALLE DES HABITANTS :

Il est proposé par monsieur Florian Pelletier, appuyé par monsieur Alain Lord et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser, pour la somme de 48 202.25 \$ plus taxes, le paiement du décompte progressif #4 présenté par la compagnie Construction Langis Normand inc. et accepté par la firme d'architectes Groupe d'Artech inc. dans le cadre du projet de restauration de l'enveloppe et rénovation / intégration du portique d'accès universel au sous-sol de la Salle des Habitants.

130-04-2019

AUTORISATION – REMBOURSEMENT – FRAIS SUPPLÉMENTAIRES – CLUB MAGNY-GYM INC. :

Monsieur Pascal Bernier, conseiller, déclare ses intérêts et se retire de la prise de décision pour cette résolution.

Il est proposé par monsieur Denis Proulx, appuyé par monsieur Raymond Caron et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser un remboursement total pour la somme de 879.88 \$,



N° de résolution
ou annotation

de la surprime de 10 % exigée à titre de non-résidents à l'égard de l'inscription de 24 jeunes au Club Magny-gym inc., et ce, pour les années 2017-2018.

131-04-2019

SOLLICITATION – COMITÉ DE LITURGIE DE NOTRE-DAME DE BONSECOURS :

Il est proposé par monsieur Raymond Caron, appuyé par monsieur Denis Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers de renouveler, pour la somme de 350 \$, la contribution de la Municipalité de L'Islet pour la tenue de la réception offerte aux couples ayant atteint de 10 à 65 ans de mariage qui se tiendra le 19 mai prochain à la Salle des habitants.

132-04-2019

AUTORISATION DE SIGNATURE – CONTRAT DE CESSION DE TERRAIN – ANCIEN CHEMIN DES APPALACHES – LOT 3 373 137 :

Il est proposé par monsieur Denis Proulx, appuyé par monsieur Pascal Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser monsieur Jean-François Pelletier, maire et monsieur Charles Whissell, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, à signer pour et au nom de la Municipalité de L'Islet le contrat de cession de terrain connu et désigné comme étant le lot 3 373 137 du cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de L'Islet, lequel lot est situé sur l'ancien chemin des Appalaches, et ce, tel que mentionné dans la résolution 328-09-2018.

133-04-2019

APPROBATION DE LA MISE À JOUR DU PLAN D'INTERVENTION – RENOUELEMENT DES CONDUITES D'EAU POTABLE, D'ÉGOUTS ET DES CHAUSSÉES 2017-2021 :

CONSIDÉRANT QU' un mandat a été accordé à la firme Arpo Groupe-conseil pour la mise à jour du plan d'intervention des conduites d'eau potable, d'égout pluvial et des chaussées 2017-2021;

CONSIDÉRANT QUE ce plan a été préparé selon le Guide d'élaboration d'un plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égouts et des chaussées du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Alain Lord, appuyé par monsieur Raymond Caron et résolu à l'unanimité que le conseil accepte la mise à jour du plan d'intervention dressé pour le renouvellement des conduites d'eau potable, des égouts et de chaussées, et ce, tel que déposé par la firme Arpo Groupe-conseil.

134-04-2019

AUTORISATION D'INSCRIPTION – SOIRÉE DE GALA DES GRANDS PRIX DU TOURISME DESJARDINS 2019 DE LA CHAUDIÈRE-APPALACHES :

Il est proposé par monsieur Raymond Caron, appuyé par monsieur Pascal Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser, pour la somme de 115 \$ plus taxes, l'inscription de monsieur Jean-François Pelletier, maire, à la soirée de Gala des grands prix du tourisme Desjardins 2019 de la Chaudière-Appalaches qui aura lieu le 2 mai prochain au Centre de congrès de Thetford Mines.

Il est de plus résolu de préciser que les frais d'hébergement et de déplacement ne sont pas inclus dans le montant mentionné.

135-04-2019

MODIFICATIONS – RÉSOLUTION 098-03-2019 – AUTORISATION INSCRIPTION – FORMATION – « LA CONSULTATION CITOYENNE » – FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS :

CONSIDÉRANT QUE de par l'adoption de la résolution 098-03-2019, le conseil municipal autorisait l'inscription de monsieur Jean Lacerte, conseiller, à la



N° de résolution
ou annotation

formation « La consultation citoyenne » présentée par la Fédération québécoise des municipalités se déroulant le 6 avril 2019 à Saint-Narcisse-de-Rimouski;

CONSIDÉRANT QUE cette formation a été annulée;

CONSIDÉRANT QUE la formation « La consultation citoyenne » est offerte à d'autres emplacements;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Proulx, appuyé par monsieur Pascal Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers de modifier la résolution 098-03-2019 en mentionnant l'inscription, pour la somme de 330 \$ plus taxes, de monsieur Jean Lacerte à la formation « La consultation citoyenne » qui se déroulera le 1^{er} juin à Québec.

136-04-2019

ACCEPTATION – DÉPART À LA RETRAITE – MONSIEUR GERMAIN MOREAU – DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS :

Il est proposé par monsieur Florian Pelletier, appuyé par monsieur Pascal Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le départ à la retraite de monsieur Germain Moreau, directeur des travaux publics, lequel sera effectif à compter du 31 mai 2019.

137-04-2019

AUTORISATION DE LOCATION – LOCAL AU SOUS-SOL DU 79, RUE MONSEIGNEUR-BERNIER – POPOTE ROULANTE :

Il est proposé par monsieur Denis Proulx, appuyé par monsieur Pascal Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la location, pour une somme de 110 \$ plus taxes par mois, du local au sous-sol du 79, rue Monseigneur-Bernier à l'organisme Popote Roulante.

Il est de plus résolu d'autoriser monsieur Jean-François Pelletier, maire et monsieur Charles Whissell, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, à signer pour et au nom de la Municipalité de L'Islet le contrat de location.

138-04-2019

AUTORISATION D'INSCRIPTION – CONGRÈS 2019 – ASSOCIATION DES CHEFS EN SÉCURITÉ INCENDIE DU QUÉBEC :

Il est proposé par monsieur Pascal Bernier, appuyé par monsieur Denis Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser, monsieur Benoit Thibault, directeur du service incendie ainsi que sa conjointe et monsieur Remy Chenard, lieutenant, à participer au 51^e congrès annuel de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec qui aura lieu du 18 au 21 mai 2019 à La Malbaie.

Il est de plus résolu d'acquitter, pour la somme de 1 435 \$ plus taxes, les frais reliés à ces inscriptions auxquelles s'ajoutent les déplacements et séjours excluant les frais de repas de la conjointe.

139-04-2019

ADOPTION DES COMPTES ET DES DIFFÉRENTS DOCUMENTS FINANCIERS :

Il est proposé par monsieur Denis Proulx, appuyé par monsieur Florian Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la liste des comptes à payer en date du 22 mars 2019 pour la somme de 640 799.95 \$ ainsi que les comptes à payer du Camping Rocher Panet et de la piscine pour la somme de 271.67 \$.



N° de résolution
ou annotation

140-04-2019

MANDAT – LGP STRATÉGIES IMMOBILIÈRES – CARACTÉRISATION ET STRATÉGIE – SECTEURS INDUSTRIELS DE LA MRC DE L'ISLET :

CONSIDÉRANT QUE la MRC de L'Islet veut promouvoir les quatre parcs industriels se trouvant sur son territoire, soit dans les municipalités de Saint-Jean-Port-Joli, L'Islet, Sainte-Perpétue et Saint-Pamphile;

CONSIDÉRANT QU' un de ces parcs est situé dans la Municipalité de L'Islet;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de L'Islet est à élaborer une stratégie de développement économique dans le but d'entreprendre rapidement des actions concrètes destinées à la commercialisation de ses parcs industriels et de son territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean Lacerte, appuyé par monsieur Denis Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter, pour la somme de 21 500 \$ plus taxes, incluant les frais de déplacement et de subsistance pour les deux rencontres planifiées, l'offre de la firme LGP stratégies immobilières et ainsi de mandater cette dernière à caractériser les parcs industriels situés dans la MRC de L'Islet.

Il est de plus résolu de préciser que le mandat est conditionnel à ce que la MRC de L'Islet paie la moitié de l'étude et que les quatre municipalités paient la différence à parts égales.

141-04-2019

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 MARS 2019 :

Il est proposé par monsieur Jean Lacerte, appuyé par monsieur Denis Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 mars 2019.

DEMANDE DE VOTE – ABROGATION – RÉOLUTIONS 109-03-2019, 110-03-2019 ET 111-03-2019 :

Monsieur Jean Lacerte, secondé par monsieur Pascal Bernier demande le vote concernant l'abrogation des résolutions 109-03-2019, 110-03-2019 et 111-03-2019.

Monsieur Florian Pelletier vote contre l'abrogation des résolutions 109-03-2019, 110-03-2019 et 111-03-2019 et Messieurs Alain Lord, Denis Proulx, Pascal Bernier, Raymond Caron et Jean Lacerte optent pour l'abrogation de ces dernières.

142-04-2019

ABROGATION – RÉOLUTION # 111-03-2019 – AUTORISATION – CRÉATION – COMITÉ « TRAVAUX PUBLICS » :

Cette résolution abroge et remplace la résolution # 111-03-2019 « Autorisation – Création – Comité « Travaux publics » adoptée lors de la séance extraordinaire du 19 mars 2019.

CONSIDÉRANT QUE le conseil se questionne sur l'efficacité et l'utilité des différentes unités de services;

CONSIDÉRANT QUE les équipements dont dispose les travaux publics de la municipalité sont vieillissants;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire prendre des décisions plus éclairées sur les futurs choix qu'il aura à faire sur le renouvellement des différents équipements;

CONSIDÉRANT QUE l'accès au système de suivi du matériel roulant (focus) a été enlevé aux membres du conseil;



N° de résolution
ou annotation

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pascal Bernier, appuyé par monsieur Raymond Caron et résolu à l'unanimité des conseillers de créer un comité « Travaux publics » comme suit :

Composition

Les élus suivants feront partie du comité : messieurs Alain Lord, Raymond Caron et Pascal Bernier.

Monsieur Raymond Caron agira à titre de président du comité.

Monsieur Pascal Bernier avise le comité qu'il se réserve le droit de se retirer de certains sujets qui pourraient entrer en conflit d'intérêts avec son emploi actuel chez Michel Gamache & Frères inc.

Le comité décidera lui-même de son organisation interne et du partage de ses tâches. À l'occasion, le comité pourra faire appel à des citoyens, à des employés de la municipalité ou à tout autre individu pour obtenir l'information nécessaire à l'élaboration du rapport du comité.

Étant donné la célérité avec laquelle le comité devra produire ses premières recommandations, les demandes du comité devront être traitées en priorité.

Objectif du comité

Le comité devra produire un état de la situation actuelle :

1. Usure des équipements;
2. Utilisation des équipements;
3. Cout réel des différents projets/équipements.

Suite à la présentation de ces différentes évaluations, le comité devra produire une recommandation pour les points suivants :

1. Proposition pour un renouvellement des équipements (achat ou location);
2. Proposition pour optimiser les différentes activités et les différents équipements;
3. Proposition pour les différents contrats à renouveler.

Précision du mandat

- 1- Produire une recommandation sur toutes les unités du parc matériel. Pour ce faire, une liste complète des équipements sera faite incluant l'année de fabrication et de mise en service, la valeur restante à l'emprunt lié à l'équipement et l'état mécanique de ces derniers. Le but étant d'avoir un portrait complet de l'état des équipements de la municipalité.
- 2- Produire des recommandations sur l'utilisation des différents équipements. Pour ce faire, une liste complète des équipements et de leurs différentes affectations sera faite. Les heures d'utilisation seront aussi compilées et attribuées aux différentes affectations de l'équipement et les périodes d'utilisation.
- 3- Produire des recommandations sur les couts liés aux réparations et à l'entretien des équipements. Pour ce faire, les couts complets liés à chaque équipement seront fournis. Cette liste inclura sans s'y limiter : les frais d'entretien, les couts liés à l'utilisation et les frais liés au règlement de la dette.

Méthode

Afin de pouvoir atteindre ses objectifs, le comité utilisera des rapports informatiques et sollicitera la participation de différents intervenants et employés(es) de la municipalité. Pour avoir un portrait complet et juste, le comité entend utiliser les éléments suivants :

- Le comité devra avoir accès au système de suivi du matériel roulant (focus) directement selon certaines restrictions ou indirectement sous forme de rapport. Ces rapports devront être transmis de façon régulière et dans le format demandé (Excel et/ou PDF);
- Rapport des couts et factures liés aux équipements;



N° de résolution
ou annotation

- Rapport des activités selon les rapports journaliers des employés;
- Rapport et évaluation des équipements tel que présentés par un évaluateur indépendant;
- Rencontre avec le directeur des travaux publics;
- Rencontre avec la coordonnatrice à la comptabilité pour la présentation des différents rapports comptables.

Cette liste est préliminaire et non limitative. Elle pourra être ajustée au cours du mandat du comité selon leurs compréhensions des différents éléments présentés.

Échéancier et Livrables

Le premier rapport préliminaire sur l'usure et l'état des équipements de la municipalité pourra normalement, être présenté à la fin avril 2019 et les autres rapports préliminaires, selon les objectifs fixés plus haut, pourront suivre à un mois d'intervalle. Le comité prévoit être en mesure de présenter au conseil un rapport synthèse vers la fin juillet.

Il est important de noter que les éléments d'information fournis pour compléter les différents rapports pourront être examinés par des consultants extérieurs et indépendants. Les coûts liés à de telles inspections devront être approuvés par le conseil municipal. Les rapports des experts pourraient affecter le délai de livraison de ces derniers.

Si les données récoltées lors de la saison estivale 2018 ne sont pas suffisantes pour donner un portrait complet de la situation, une collecte d'information, lors de la saison 2019, sera nécessaire, ce qui risque de créer un délai supplémentaire.

Une fois le rapport synthèse présenté au conseil et suivant leurs commentaires et leurs recommandations, les ajustements seront apportés. Le rapport synthèse corrigé sera présenté au conseil le mois suivant pour approbation.

Suite à quoi, le comité pourra élaborer différentes recommandations d'objectifs et de priorités pour 2019, 2020 et 2021.

Elles seront par la suite présentées au conseil pour approbation et mises en action.

143-04-2019

ABROGATION – RÉOLUTION # 109-03-2019 – AUTORISATION – CRÉATION – COMITÉ « CAMPING » :

Cette résolution abroge et remplace la résolution # 109-03-2019 « Autorisation – Création – Comité « Camping » adoptée lors de la séance extraordinaire du 19 mars 2019.

- CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de L'Islet s'est dotée d'une résolution gouvernant la création et la gestion de comités;
- CONSIDÉRANT QUE la municipalité veut conserver et même augmenter la cote d'évaluation du camping selon les critères du ministère du Tourisme du Québec;
- CONSIDÉRANT QUE Camping Québec, le mandataire du ministère du Tourisme du Québec, présente une nouvelle révision du programme de classification des établissements de camping;
- CONSIDÉRANT QUE la municipalité veut évaluer la possibilité d'offrir de nouveaux services par son établissement de camping, notamment les services de prêt à camper;
- CONSIDÉRANT QUE la municipalité a décidé, suite à une étude de rentabilité des sites du Camping Rocher Panet, d'effectuer un premier ajustement à la tarification des clients saisonniers et journaliers du camping;
- CONSIDÉRANT QUE suite à cet ajustement, quelques campeurs ont fait mention de certaines réparations et améliorations souhaitables pour maintenir l'image de marque du camping;



N° de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE suite à cet ajustement, la demande d'organiser une séance consacrée au Camping Rocher Panet pour élaborer une stratégie et une planification identifiant les orientations, les objectifs, les travaux nécessaires et les priorités a été faite à de nombreuses reprises sans succès;

CONSIDÉRANT QU' ainsi, aucune directive claire de la part du conseil n'a pu être donnée pour développer le site. Également, très peu de travaux d'amélioration ont été effectués au camping depuis sa fermeture le 15 octobre dernier et il ne reste que très peu de temps disponible avant sa réouverture, le 15 mai prochain;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Raymond Caron, appuyé par monsieur Pascal Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers de créer un comité « Camping » comme suit :

Composition

Les élus suivants feront partie du comité : Messieurs Pascal Bernier (conseiller #4), Raymond Caron (conseiller #5) et Jean Lacerte (conseiller #6).

Monsieur Jean Lacerte agira à titre de président du comité.

Le comité décidera lui-même de son organisation interne et du partage de ses tâches.

À l'occasion, le comité pourra faire appel à des citoyens, à des employés de la municipalité ou à tout autre individu pour obtenir l'information nécessaire à l'élaboration du rapport du comité.

Ces personnes seront invitées ou assignées par le comité tel que prescrit par le Code municipal.

Étant donné la célérité avec laquelle le comité devra produire ses premières recommandations, les demandes du comité devront être traitées en priorité.

Objectif du comité

Le comité devra produire un état de la situation actuelle :

1. Finance;
2. Entretien;
3. Projets en cours;
4. Classification.

Le comité devra produire une recommandation de vision (cible) :

1. Mission du camping;
2. Classification;
3. Nouveaux services;
4. Rentabilité et tarification.

Précision du mandat

Objectifs et portée (« scope »)

Ce comité a été créé pour :

- a) De façon la plus urgente, définir les priorités et les travaux à accomplir avant l'ouverture et pendant la saison 2019 afin de maintenir ou d'augmenter la notoriété du camping et de la municipalité, la reconnaissance par Camping Québec, la satisfaction des campeurs, la rentabilité du camping et enfin sa pérennité;
- b) Clarifier la mission du Camping Rocher Panet au sein de la municipalité;
- c) Étudier et bien comprendre la comptabilité du camping et les raisons de la dissocier de la comptabilité de la municipalité;
- d) Proposer des améliorations et/ou processus et/ou directives visant à assurer le respect du code d'éthique de la municipalité;



N° de résolution
ou annotation

- e) Proposer des orientations/améliorations sur les services offerts par le camping (présents et futurs);
- f) Produire une recommandation d'objectifs et de priorités pour 2020 et 2021.

Contexte

- Une révision de la tarification a eu lieu à la fin de 2018 et les tarifs pour les campeurs saisonniers ont été augmentés de façon significative;
- Les campeurs saisonniers ont montré un certain désaccord avec l'augmentation;
- Les campeurs saisonniers ont énuméré une liste de revendications;
- Certains travaux d'entretien doivent être faits;
- Camping Québec, l'organisme chargé de faire la classification des campings (les étoiles) doit revisiter le Camping Rocher Panet cet été et revoir sa classification;
- Certains services doivent être revisités : la piscine, le terrain de jeux pour les enfants, les jeux pour adultes; l'animation, etc.;
- Certains services doivent être analysés : le prêt à camper, le dépanneur, la location (tennis, bicyclettes, etc.), l'animation, etc.;
- Les employés du camping ne semblent pas avoir d'orientations et de directives claires.

Livrables

Le comité livrera deux rapports :

- Un premier rapport, probablement sous forme de liste de travaux et de priorités, sera déposé dans les plus brefs délais. Il couvrira les objectifs énoncés en « a » ci-haut et devra permettre au conseil de faire enclencher les travaux les plus urgents;
- Un deuxième rapport couvrira les objectifs couverts en « b à f » ci-haut.

Échéances

Les échéances devront être validées lors de la réunion avec les employés. Pour le moment, nous visons :

- Le premier rapport devrait être présenté le plus tôt possible en avril (2 à 3 semaines);
- Le second rapport devrait être présenté d'ici la fin de l'été 2019.

144-04-2019

ABROGATION – RÉSOLUTION # 110-03-2019 – AUTORISATION – CRÉATION – COMITÉ « ÉVALUATION D'OPPORTUNITÉS – ACHAT – IMMEUBLE 125, CHEMIN DES PIONNIERS OUEST » :

Cette résolution abroge et remplace la résolution # 110-03-2019 « Autorisation – Création – Comité « Évaluation d'opportunité – achat – immeuble 125, chemin des Pionniers Ouest » adoptée lors de la séance extraordinaire du 19 mars 2019.

- CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de L'Islet s'est dotée d'une résolution gouvernant la création et la gestion de comités;
- CONSIDÉRANT QUE l'immeuble du 125, chemin des Pionniers Ouest a été mis en vente il y a quelques mois déjà;
- CONSIDÉRANT QUE le presbytère de la paroisse Notre-Dame-de-Bonsecours a été offert en vente à la municipalité;
- CONSIDÉRANT QUE ces immeubles pourraient constituer des emplacements privilégiés pour des projets de nature culturelle, écologique, de loisir ou touristique;
- CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'interroge sur la pertinence d'acquérir ces immeubles et désire en savoir plus long sur les caractéristiques offertes par ceux-ci;



N° de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE certains autres immeubles intéressants pourraient s'avérer disponibles à l'acquisition;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité possède déjà des immeubles qui sont ou qui pourraient être utilisés à ces fins de façon plus ou moins adéquate;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'interroge sur l'opportunité de se départir, de conserver ou de changer l'usage de certains des immeubles qu'elle possède déjà;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean Lacerte, appuyé par monsieur Denis Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers de créer un comité « Évaluation d'opportunité – optimisation et intégrations d'immeubles possédés ou pouvant être acquis par la municipalité à des fins culturelles, écologiques, de loisirs ou touristiques » (Comité Immeubles CELT) comme suit :

Composition

Les élus suivants feront partie du comité : Messieurs Denis Proulx (conseiller #3), Raymond Caron (conseiller #5) et Jean Lacerte (conseiller #6).

Monsieur Denis Proulx agira à titre de président du comité.

Le comité décidera lui-même de son organisation interne et du partage de ses tâches.

À l'occasion, le comité pourra faire appel à des citoyens, à des employés de la Municipalité ou à tout autre individu pour obtenir l'information nécessaire à l'élaboration du rapport du comité.

Ces personnes seront invitées ou assignées par le comité tel que prescrit par le Code municipal.

Étant donné la célérité avec laquelle le comité devra produire ses premières recommandations, les demandes du comité devront être traitées en priorité.

Objectifs du comité

Le comité aura le mandat d'analyser :

- Les besoins de se doter d'un centre culturel, de spectacles, communautaire, etc.
- Les besoins de se doter de parcs écologiques ou de bandes riveraines accessibles aux citoyens;
- Les besoins de se doter de centres d'attraction pouvant attirer des touristes et de nouveaux citoyens;
- Les besoins de salles communautaires;
- L'opportunité de se départir ou de changer l'usage de certains immeubles;
- L'opportunité d'acquérir l'immeuble du 125, chemin des Pionniers Ouest à ces fins;
- L'opportunité d'acquérir le presbytère de la paroisse Notre-Dame-de-Bonsecours à ces fins;
- L'opportunité d'acquérir d'autres immeubles.

Pour les immeubles pouvant être acquis, le comité devra produire une recommandation, une vision en regard d'une utilisation de ces immeubles dans un contexte d'optimisation et d'intégration des infrastructures actuelles de la municipalité en fonction de ses besoins d'évolution dans les domaines de la culture, des loisirs et du tourisme :



N° de résolution
ou annotation

1. Centre culturel, salle de présentation (concert, spectacle, théâtre, animation...);
2. Salle de réunion;
3. Centre multi-service;
4. Parc écologique;
5. Aire de repos;
6. Centre de restauration.

Le comité devra produire une recommandation de faire ou de ne pas initier un processus d'offre d'achat pour certains immeubles, en outre :

1. Faire déterminer la portion constructible;
2. Faire déterminer la portion utilisable pour un stationnement;
3. Faire déterminer la portion utilisable pour un parc ou une aire de promenade;
4. Évaluer la valeur « écologique » du site (r.e. Plan d'adaptation aux changements climatiques);
5. Faire estimer les coûts de déconstruction du bâtiment;
6. Faire évaluer les coûts d'aménagement du terrain;
7. Faire produire toute autre information jugée pertinente par le comité.

Livrables

Étant donné l'ampleur du mandat, les objectifs devront être découpés en plusieurs rapports qui seront présentés et approuvés séparément.

Échéances

La première étape consistera à regrouper les objectifs; cette étape devrait être réalisée dans les deux prochaines semaines.

Par la suite, les efforts pour produire les différents rapports devront être évalués et le comité sera en mesure de produire un échéancier préliminaire.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

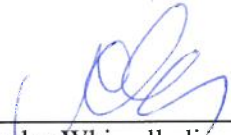
Conformément à l'article 150 du Code municipal, une période de questions a eu lieu lors de la présente séance.

145-04-2019

LEVÉE DE LA SÉANCE :

À 21 h 10, il est proposé par monsieur Raymond Caron, appuyé par monsieur Alain Lord et résolu à l'unanimité des conseillers que la présente séance soit et est levée.

Je soussigné, Charles Whissell, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim de la Municipalité de L'Islet, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses autorisées au cours de cette session.


Charles Whissell, directeur général
et secrétaire-trésorier par intérim

MUNICIPALITÉ DE L'ISLET

Par  maire

Par  directeur général et secrétaire-trésorier par intérim